

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 17 mai 2006, sur la pétition intitulée: «Pour un îlot de sécurité au milieu de la rue de Vermont, à la hauteur de la rue Chandieu».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-157 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a déposé le 27 juin 2006 la demande en autorisation de construire d'un îlot de sécurité situé sur la rue de Vermont au droit de la rue Chandieu. Le projet mené par le Service de la mobilité, en concertation avec l'association des parents d'élèves, permettra de sécuriser la traversée piétonne en assurant une traversée en deux temps et en modérant par ailleurs les véhicules à l'approche du carrefour. Le passage pour piétons sera équipé d'un éclairage intensif.

La mise en place de l'éclairage, d'un coût de 11 000 francs, sera prise en charge par le budget «éclairage public». Les travaux de génie civil s'élèvent à 10 000 francs et pourront être exécutés sur le budget 2007 du Service du génie civil ou, si l'autorisation de construire est octroyée rapidement, ceux-ci pourraient être réalisés par les équipes de travaux dudit service.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 15 novembre 2006.